

N°DEC-2023-131

## DÉCISION DU MAIRE

### ORGANISATION PAR CRISTINA MACEDON D'UNE ANIMATION MUSICALE DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT « BONNEUIL ÉTÉ », LES 18 ET 25 JUILLET 2023 ET 1<sup>ER</sup> ET 8 AOÛT 2023 AU STADE LÉO LAGRANGE

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023, portant budget 2023 ;

VU le projet de contrat avec Cristina MACEDON – 40 Avenue Clémenceau 94360 BRY-SUR-MARNE ;

## D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'organisation d'une animation musicale dans le cadre de l'événement estival municipal annuel « Bonneuil Été », qui aura lieu les 18 et 25 juillet 2023 et les 1<sup>er</sup> et 8 août 2023, à chaque fois de 19 heures à 21 heures, au stade Léo Lagrange.

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire Cristina MACEDON, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 1.200 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, 12 juillet 2023.



Le Maire,

Pour le Maire par délégation,  
la Maire Adjointe au Maire

Denis ÖZTORUN

Virginie DOUET-

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 13 JUIL. 2023  
Et de sa publication le

13 JUIL. 2023

*Pour le Maire et par délégation :*  
La Directrice Générale des Services,  
Nathalie BOURGEOIS